



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2016

Conseillers élus : 15

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

En fonction : 14

Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard-, Adjoints BAERMANN Fabrice - DORVAUX Olivier - DURANDOT Matthieu - HEIM Marc - Hervé KEITH - MULLER Cécile

Présents : 10

Compte-rendu affiché

SCHARSCH Julien, présent à partir du point 5 de l'ordre du jour

le 17 mars 2016

Membres excusés : Eric FALK - BAEHL Nicolas - RIFF Dominique - HEITZ Isabelle (procuration à Christiane FOURNIER)

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 18 janvier 2016

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2016.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Création du Conseil Local des Jeunes

Mme Cécile MULLER et M. Olivier DORVAUX rendent compte de la dernière réunion avec les jeunes du village en vue de la création du Conseil Local des Jeunes.

Melle Marie HEIM a été élue, à l'unanimité, présidente de ce conseil dont elle sera le porte-parole. Elle présentera lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, les projets du conseil, la balade contée, une rencontre inter-génération inter-villages, une bourse aux vêtements, etc....

Lors de la réunion prévue le jeudi 24 mars prochain, il est prévu de statuer sur le nom et le logo du conseil local des jeunes, qui seront soumis aux membres du Conseil Municipal.

Les crécelles auront lieu en période de Pâques, les jeunes du village distribueront les invitations pour les adolescents de 6 à 18 ans qui souhaiteraient y participer.

M. le Maire propose d'acheter des brassards fluorescents afin de sécuriser le déplacement des jeunes dans le village. Il est prévu que les informations concernant le futur conseil des jeunes soient mises sur le site de la mairie, afin de faciliter l'accès. L'idéal serait un forum où les jeunes pourraient échanger leurs points de vue et idées.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent la création de ce conseil des jeunes en collaboration avec le Réseau d'Animation Jeunes de la communauté de communes de la région de Saverne.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve la création du Conseil Local des Jeunes

3. Externalisation de la paie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite externaliser la paie, c'est-à-dire qu'elle soit faite par un service extérieur et non plus par la mairie, et donne les éléments suivants :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est une structure d'appui et de conseil aux employeurs publics en matière de gestion des personnels.

A ce titre, le centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, conformément à l'art. 25 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il propose notamment aux collectivités / établissements un service de « Paie à Façon » afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus.

La prestation proposée consiste à faire supporter par le Centre de Gestion l'intégralité des étapes de réalisation de la paie. Cela permet d'une part d'avoir une assurance sur la fiabilité des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine ; mais d'autre part permet également de concentrer nos personnels sur les services en relation avec le public en les déchargeant des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies.

Enfin, le coût modique de cette prestation rend financièrement intéressant le choix d'y adhérer.

La prestation de paie à façon se réaliserait aux conditions suivantes :

Le traitement de la paie :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Le coût de la prestation :

La contribution au Centre de Gestion est fixée sur la base d'un coût au bulletin :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin)5 € (ou 60€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité :

$$6 \text{ bulletins} \times 5\text{€} = 30 \text{ €} \times 12 = \underline{360 \text{ € par an}}$$

auxquels se rajoute la première année, 125 € pour la mise à disposition des fichiers

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la Mairie.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe d'adhésion au service de paie à façon proposé par le Centre de Gestion
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Considérant l'intérêt pour notre structure d'adhérer à ce service, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 6 voix Pour et 3 Abstentions,

décide

- de confier la réalisation de la paie des agents et des élus au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent
- d'inscrire les crédits au budget 2016

4. Motion de pérennisation du régime local – Ajourné

Suite à 2 courriers contradictoires, ce point est ajourné.

5. Compte de Gestion 2015

Sur présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte de gestion 2015 dressé par la Trésorerie de Saverne.

6. Compte Administratif 2015

Après avoir approuvé le compte de gestion,

En l'absence de M. le Maire et sous la Présidence de Mme Christiane FOURNIER, 1^{ère} adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses: 214.807,48 €
- Recettes : 381.021,60 €
- Excédent : 166.214,12 €

Section d'investissement:

- Dépenses : 236.444,47 €
- Recettes : 193.059,29 €
- Déficit : 43.385,18 €

Excédent global de clôture: 122.828,14 €

7. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2015

. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

. Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit d'investissement de **43.385,18 €**
- un excédent de fonctionnement de **166.214,12 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) **43.385,18 €**,
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : **122.828,14 €**

8. Budget Primitif 2016

M. le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2016,

Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2016, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement, en recettes et en dépenses : **451 470 €**
- Section d'investissement, en recettes et en dépenses : **688.385 €**

La section d'investissement comprend les opérations d'équipement suivantes :

Opérations	Dépenses en €	Recettes en €
Matériel	3.000	
Croix rurales	1.000	
Carte communale	2.000	1.000
Espace communal	13.000	1.500
Mairie	6.000	
Voirie	12.000	
Eclairage public	2.000	
Route de Saverne	520.000	360.000
Atelier	9.000	
Stade	8.000	1.000
Linnengarten	40.000	40.000
Eglise	5.000	1.500
TOTAL	621.000	405.000

9. Fixation des taux de contributions directes pour 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir les taux de contributions directes suivants pour l'année 2016 :

	Base notifiée	Taux	Produit attendu	Variation du produit
Taxe d'habitation	530 000	11,04%	58 512	10.53 %
-----	-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés bâties	398 000	11,76%	46 805	2.66 %
-----	-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés non bâties	60 100	43,00%	25.843	0,67%
TOTAL	989 100		131 160	5.6%

charge le Maire de l'application de ces taux.

10. Divers

Mme Christiane FOURNIER informe :

Les invitations pour la chasse aux œufs seront distribuées par les jeunes.

La bibliothèque au local des jeunes est terminée, les livres y ont été déposés.

La responsable de la bibliothèque de Truchtersheim passera pour vérifier le classement des livres.

Une inauguration du point lecture est prévue, la date reste à fixer.

Les membres du CM ont pris contact avec d'éventuels producteurs qui souhaiteraient prendre part aux marchés du terroir programmés le vendredi 5 mai 2016 et le vendredi 27 juillet de 18h à 22h.

M. le Maire informe que l'ouverture des plis de l'appel d'offres concernant les travaux de la route de Saverne aura lieu le mercredi 23 mars 2016 à 17h à la mairie.